



HAL
open science

À la recherche des lieux de l'administration municipale à travers la documentation épigraphique

Laurent Lamoine, Françoise Sudi-Guiral

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine, Françoise Sudi-Guiral. À la recherche des lieux de l'administration municipale à travers la documentation épigraphique. Carlotta Franceschelli; Pier Luigi Dall'Aglio; Laurent Lamoine. Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione, Bononia University Press, pp.103-111, 2017, DISCI. Archeologia, 978-88-6923-251-0. hal-01834765

HAL Id: hal-01834765

<https://hal.science/hal-01834765>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana: funzioni, strutture, utilizzazione

a cura di
Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio,
Laurent Lamoine



DISCI
DIPARTIMENTO
storia
culture
civiltà



DISCI
DIPARTIMENTO
storia
culture
civiltà



Archeologia

Collana DiSCI

Il Dipartimento di Storia Culture Civiltà, attivo dal mese di ottobre 2012, si è costituito con l'aggregazione dei Dipartimenti di Archeologia, Storia Antica, Paleografia e Medievistica, Discipline Storiche Antropologiche e Geografiche e di parte del Dipartimento di Studi Linguistici e Orientali.

In considerazione delle sue dimensioni e della sua complessità culturale il Dipartimento si è articolato in Sezioni allo scopo di comunicare con maggiore completezza ed efficacia le molte attività di ricerca e di didattica che si svolgono al suo interno. Le Sezioni sono: 1) Archeologia; 2) Geografia; 3) Medievistica; 4) Scienze del Moderno. Storia, Istituzioni, Pensiero politico; 5) Storia antica; 6) Studi antropologici, orientali, storico-religiosi.

Il Dipartimento ha inoltre deciso di procedere ad una riorganizzazione unitaria di tutta la sua editoria scientifica attraverso l'istituzione di una Collana di Dipartimento per opere monografiche e volumi miscelanei, intesa come Collana unitaria nella numerazione e nella linea grafica, ma con la possibilità di una distinzione interna che attraverso il colore consenta di identificare con immediatezza le Sezioni.

Nella nuova Collana del Dipartimento troveranno posto i lavori dei colleghi, ma anche e soprattutto i lavori dei più giovani che si spera possano vedere in questo strumento una concreta occasione di crescita e di maturazione scientifica.

**Spazi pubblici e dimensione politica
nella città romana:
funzioni, strutture, utilizzazione**

**Espaces publics et dimension politique
dans la ville romaine:
fonctions, aménagements, utilisations**

**Clermont-Ferrand 30 marzo 2015
Bologna 27 ottobre 2015**

a cura di

Carlotta Franceschelli, Pier Luigi Dall'Aglio, Laurent Lamoine



**ALMA MATER STUDIORUM
UNIVERSITÀ DI BOLOGNA
DIPARTIMENTO DI STORIA CULTURE CIVILTÀ**



I saggi sono stati sottoposti a blind peer review

Bononia University Press
Via Ugo Foscolo 7, 40123 Bologna
tel. (+39) 051 232 882
fax (+39) 051 221 019

© 2017 Bononia University Press

ISSN 2284-3523
ISBN 978-88-6923-251-0
ISBN online 978-88-6923-537-5

www.buonline.com
info@buonline.com

I diritti di traduzione, di memorizzazione elettronica, di riproduzione e di adattamento totale o parziale, con qualsiasi mezzo (compresi i microfilm e le copie fotostatiche) sono riservati per tutti i Paesi.

In copertina: Veduta del foro della città romana di *Ostra* (Ostra Vetere - AN) (foto Carlotta Franceschelli)

Progetto grafico: Irene Sartini
Impaginazione: DoppioClickArt - San Lazzaro (BO)

Prima edizione: novembre 2017

à Mireille Cébeillac-Gervasoni

Sommario

Presentazione – Présentation <i>Pier Luigi Dall’Aglio</i>	IX
Introduzione – Introduction <i>Carlotta Franceschelli</i>	1
LA PERCEZIONE DEGLI SPAZI URBANI NELLA STORIOGRAFIA MODERNA: PARADIGMI INTERPRETATIVI E REALTÀ STORICHE	
Positivismo e/o idealismo nella valutazione della spazialità nell’architettura romana <i>Cairolì Fulvio Giuliani</i>	9
Lieux publics chez les Gaulois. Bilan historiographique <i>Laurent Lamoine</i>	15
LA CITTÀ E LE SUE TRASFORMAZIONI: ASPETTI TEORICI E METODOLOGICI	
A proposito di sventramenti urbani <i>Luisa Migliorati</i>	25
Edifici per spettacoli in età romana: Asia minore e Nord Africa a confronto <i>Jesper Carlsen</i>	43
La “crisi” tardoantica nelle città romane della VIII Regio <i>Pier Luigi Dall’Aglio, Paolo Storchi</i>	53
SPAZI URBANI E ISTITUZIONI CITTADINE	
La gestione politica delle opere nella città romana: i <i>curatores operum publicorum</i> <i>Alessandro Cristofori</i>	75
À la recherche des lieux de l’administration municipale à travers la documentation épigraphique <i>Laurent Lamoine, Françoise Sudi-Guiral</i>	103

SPAZI URBANI E DINAMICHE DEL POTERE

La memoria pubblica della civitas esposta negli archivi cittadini: il *capitolium* di Verona romana 115
Lauretta Maganzani

Sur un jeu de mots bilingue d'un citoyen facétieux : arcs honorifiques et propagande politique à la fin de l'époque flavienne 133
Cyril Courier

Les lieux de vote à Rome et l'évolution du rôle politique du peuple entre la république et le principat 153
Virginie Hollard

LA PIAZZA FORENSE TRA L'APPLICAZIONE DI MODELLI E L'ADATTAMENTO ALLE REALTÀ LOCALI

Fori cisalpini, fori transalpini: variazioni sul tema 165
Stefano Maggi

Spazi pubblici a Ercolano: il problema del foro 175
Mario Pagano

Les *fora* en Gaule du nord entre le milieu du III^e siècle et le V^e siècle : un état des lieux 185
Blaise Pichon

STRADE E MORFOLOGIA URBANA: SINTASSI SPAZIALE E FUNZIONI POLITICHE, RELIGIOSE, SOCIALI

La définition de parcours symboliques dans la ville romaine : le cas de l'allée monumentale du Péchin (Néris-les-Bains, Allier) 201
Carlotta Franceschelli

Hospitalité publique, hospitalité privée dans la ville 225
Philippe Leveau

Conclusioni – Conclusions 251
Laurent Lamoine

Autori – Auteurs 255

À LA RECHERCHE DES LIEUX DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE À TRAVERS LA DOCUMENTATION ÉPIGRAPHIQUE

Laurent Lamoine
Françoise Sudi-Guiral

Lucius, le héros d'Apulée de Madaure, au tout début de ses aventures et alors qu'il jouit encore de l'apparence humaine, vient acheter des poissons sur le marché d'Hypata en Thessalie avant de se rendre aux bains de la ville. L'achat fait, il rencontre sur le chemin des bains un vieux camarade d'études, Pythias, « édile » de la cité. Ce dernier, estimant que son ami a été escroqué par le poissonnier, le traîne à nouveau sur le marché afin qu'il réclame et obtienne réparation, et assiste à la punition du commerçant indélicat. La rue et le marché sont les lieux d'exercice de la charge de Pythias et de celles de ses collaborateurs, ses appariteurs qui portent les faisceaux et son huissier qui piétine les poissons incriminés¹. Il est difficile dans la documentation (ici littéraire) de trouver les magistrats et leurs agents ailleurs que dans la rue et sur les places publiques qui sont autant de scènes de théâtre commodes pour les mettre en scène, prisées par les dramaturges et les romanciers grecs et latins². Cela fait échos aux nombreux slogans électoraux retrouvés peints sur les murs de Pompéi qui témoignent de la « fièvre électorale » qui tenait la rue de la cité vésuvienne³. Dans la rue, les magistrats et leurs concitoyens exerçaient leurs métiers, se côtoyaient et interagissaient : « M. Cerrinius Vatia édile ! Tous les soûlards du soir recommandent sa candidature. C'est Florus qui l'a écrit, en accord avec Fructus »⁴. Le travail à l'intérieur des bâtiments publics est occulté et la connaissance de ces édifices en souffre donc. C'est pourquoi il est tentant de se tourner vers la documentation épigraphique en relation ou non avec les découvertes de l'archéologie pour trouver des informations concernant les conditions d'exercice du métier de magistrat et de celui des fonctionnaires. La catégorie des gardiens (*aeditui*)⁵ et des porte-clefs (*clavicularii*)⁶ prouvent qu'il y avait bien des bâtiments à surveiller et des serrures à ouvrir et fermer.

¹ Apul., *Met.* I, 24-25.

² ROUBINEAU 2012, p. 56.

³ MOREAU 1993 et WEEBER 2011.

⁴ *CIL*, XIV, 581 (trad. WEEBER 2011).

⁵ SUDI-GUIRAL 2010.

⁶ *CIL*, XIII, 1780 : *Tib. Claudius Chrestus* est porte-clefs de la prison publique de Lyon.

1. Préalable historiographique

La topographie du « quotidien municipal » peut s'inspirer des travaux qui ont été menés pour la ville de Rome depuis la fin des années 1980⁷. Bon nombre d'hypothèses concernant les bureaux romains ont été exposées dans le *Lexicon Topographicum Urbis Romae* publié entre 1993 et 2000 sous la direction d'Eva Margareta Steinby par les Edizioni Quasar (Rome). La réédition en 2015 du colloque *L'Urbs. Espace urbain et histoire* de 1985 montre à quel point la recherche sur la topographie de la Ville, dont la topographie politique et administrative est une branche privilégiée, a atteint non seulement sa maturité mais reste aussi prometteuse⁸. Il est tentant de transposer la problématique aux cas des cités locales.

Concomitamment à la redécouverte de la vitalité de la vie politique dans les cités locales dans les années 1980 dans le sillage des thèses de Claude Lepelley et de François Jacques⁹, les historiens se sont ainsi intéressés aux bâtiments publics des petites patries. Reprenant des travaux antérieurs¹⁰, Jean-Charles Balty s'est consacré à la *Curia ordinis*, la curie sénatoriale et ses versions municipales, lieux de réunion et de travail par excellence des sénateurs, des décurions en Occident et des bouleutes en Orient¹¹. Le problème essentiel auquel s'est attelé Jean-Charles Balty est celui de l'identification archéologique afin de dresser un inventaire le plus exhaustif possible. Même si l'ouvrage vise une approche historique globale, il consacre cependant la majeure partie de ses pages à exposer les tenants et les aboutissants des implications architecturales et urbanistiques de l'insertion de la curie dans la place publique. La dimension pratique n'est envisagée qu'à travers ce prisme et de nombreuses publications postérieures à celle de Balty en restent là, où alors envisagent uniquement le rapport entre l'édifice et l'usage épigraphique comme le Navarrais Ángel A. Jordán en 2004-2005¹². Bien entendu, l'un des apports fondamentaux du livre de Balty est d'avoir insisté sur les connexions d'une part entre la fonction curiale et la basilique en Occident et, d'autre part, entre la curie, le *tabularium* (les archives), l'*aerarium* (le trésor) et des bureaux administratifs. Ce ne sont pas des bâtiments isolés que recherchent les archéologues et les historiens, mais de véritables pôles – l'identification de l'une des fonctions dans un espace pouvant aider à trouver les autres.

Les chercheurs du programme « Le quotidien institutionnel des cités de l'Occident romain » dirigé par Mireille Cébeillac-Gervasoni (directeur de recherche émérite au CNRS, UMR 8210 AN-HIMA) entre 2002 et 2011 se sont intéressés au problème, même si les différents dépouillements se sont d'abord consacrés à repérer les institutions¹³. L'intérêt pour les procédures institutionnelles que la documentation épigraphique voire littéraire met en exergue a conduit les membres de l'équipe à se poser la question du rapport à l'espace. Clara Berrendonner, confrontée à l'invisibilité de l'*aerarium* des cités d'Italie sous la République et l'Empire, en vient à souligner certes non seulement la distorsion entre la documentation et le projet de l'historien, mais aussi à admettre que les pratiques de la gestion des finances municipales n'impliquaient pas nécessairement un lieu spécifique ou autonome des autres lieux de l'administration de la cité¹⁴. Si le constat de Clara Berrendonner est marqué par une certaine désillusion quant à l'objectif initial, il est cependant fondateur, dans le sens qu'il incite à tenir compte du détail des procédures politiques et administratives pour produire le bon questionnement à propos des espaces utiles à celles-ci¹⁵.

⁷ GROS 2001.

⁸ *L'Urbs* 2015.

⁹ LEPELLEY 1979-1981 et JACQUES 1984.

¹⁰ Un mémoire de licence dès 1956 et une thèse de 1967, BALTY 1991, pp. IX-XII.

¹¹ BALTY 1991.

¹² JORDAN 2004-2005.

¹³ LAMOINE, BERRENDONNER, CÉBEILLAC-GERVASONI 2012.

¹⁴ BERRENDONNER 2012a.

¹⁵ C. Berrendonner a en quelque sorte récidivé avec l'administration des marchés et les édiles en Italie, BERRENDONNER 2012b.

Non sans rapport avec le programme précédent, des enquêtes s'intéressant aux marchés dans les mondes grec et romain ont pu connaître des inflexions en direction des institutions, des magistrats et de leurs conditions d'exercice. Souvent en prenant exemple sur les cas athénien et romain (de l'*Urbs*)¹⁶, les historiens ont tenté de dresser des bilans concernant d'autres cités grecques et les cités d'Italie et des provinces de l'empire qui associaient l'espace, la place publique, et les activités qui s'y déroulaient dont celle des agoranomes et des édiles¹⁷. Malgré ces tentatives, les monographies sur les magistratures des cités locales ont bien des difficultés à quitter le champ de l'histoire institutionnelle et sociale. Antonio David Pérez Zurita a consacré en 2011 un livre remarquable à l'acclimatation de l'édilité dans la péninsule Ibérique, mais plus qu'au métier d'édile et aux conditions de son exécution, c'est à l'inscription des édiles de l'Hispanie au sein des élites locales et à leur *cursus honorum* que l'auteur a consacré la majorité de ses six cents pages¹⁸. La même année, dans une étude sur le contrôle et l'administration des poids et des mesures dans l'Occident romain, A.D. Pérez Zurita aborda la question de la localisation des balances et des tables de mesures officielles sur le forum et le *macellum*¹⁹. Il évoque l'intérêt de l'iconographie du cippe de l'édile nîmois *L. Severius Severinus*²⁰ qui donne une définition par l'image de sa *potestas*²¹. On y voit en particulier une balance et ses poids représentés. Il est regrettable que le monument de *Severinus* ne permette pas de se faire une idée des lieux où les faisceaux, la balance, ses poids, la hache et les bonnets d'affranchis conduisaient l'édile nîmois à exercer sa charge.

Les inscriptions qui évoquent les constructions publiques et les évergésies monumentales attestent de l'existence de lieux et de bâtiments publics dans les cités locales. Dans le sillage d'Hélène Jouffroy, des inventaires ont pu être dressés avec de grandes disparités entre les provinces²². De même, les mentions des différents personnels affectés aux services municipaux émaillent régulièrement la documentation qu'il s'agisse des *scribae*, des *librarii* et des autres subalternes notamment ceux chargés de la gestion des finances et des archives publiques²³. Cependant, comme le regrettait déjà J.-C. Balty en 1991²⁴, il est souvent difficile de faire le lien entre ces mentions et le terrain. Le *tabularium* et son personnel constitue le champ d'expérimentation que nous avons choisi.

2. Les *Tabularia*

Dans le cas des services d'archives, les sources épigraphiques livrent en effet un certain nombre de mentions qui renvoient à des *tabularia* attestés dans différentes cités du monde romain²⁵. De la même façon, on identifie également à travers les inscriptions des agents *tabularii*, qui sont souvent des esclaves ou des affranchis publics, préposés à cette administration et placés sous le contrôle des magistrats²⁶.

Ces références constituent autant d'indicateurs de la réalisation de tâches administratives liées au fonctionnement municipal ordinaire, telles que l'enregistrement et mise en forme des décrets décursionaux, la rédaction d'actes administratifs ou encore la tenue des *rationes communes*. Ainsi, à l'image

¹⁶ DAGUET-GAGEY 2015.

¹⁷ CAPDETREY, HASENOHR 2015.

¹⁸ PÉREZ ZURITA 2011a.

¹⁹ PÉREZ ZURITA 2011b.

²⁰ *CIL*, XII, 3273.

²¹ LAMOINE 2003-2006 et 2009, pp. 276-280.

²² JOUFFROY 1986 ; MANSOURI 2004, en particulier p. 1389.

²³ SUDI-GUIRAL 2013, pp. 44-84.

²⁴ BALTY 1991, p. 4.

²⁵ *CIL*, XII, 1283 (Vaison) ; AE 1952, 73 (Vienne) ; *CIL*, XI, 1421 (Pise) ; *CIL*, XI, 3614 (Caere) ; *CIL*, III, 1315 (Ampelum) et *CIL*, X, 3876 (Capoue) ; *CIL*, VIII, 25521 (Bulla Regia) ; AE 1959, 310 (Drobeta) ; AE 1966, 67 (Formies) ; AE 1971, 369 (Apolonia) ; AE 1972, 268-269 (Munigua).

²⁶ *CIL*, X, 3839 (Capoue) ; AE 2001, 854, l. 20 (Pouzzoles) ; *CIL*, V, 8850 (Vérone) ; *CIL*, II/5, 1176 (Astigi) ; *CIL*, XII, 1283 (Vaison) ; *ILN*, V, 104, (Vienne) ; *CIL*, IX, 1664 (Beneventum) ; *CIL*, XIII, 1725 (Lyon) ; AE 2003, 1582a (Dion) ; *CIL*, XIV, 255, l. 1 (Ostie) ; AE 1911, 205 (Interamna Lirenas) ; *CIL*, XI, 2710a (Volsinii) ; *CIL*, III, 3851 (Emona) ; *CIL*, VIII, 7077 (Cirta).

de ce que l'on connaît à Rome, l'activité des instances civiques généraient, à leur échelle, la production d'une documentation législative, administrative, juridique et comptable dont il fallait assurer à la fois la conservation, le classement et aussi permettre, le cas échéant, la consultation. L'objet n'est pas de revenir ici plus en détails sur le fonctionnement même de ces services d'archives déjà largement décrits par ailleurs²⁷ mais seulement de poser la question de leur présence et de leur localisation dans l'espace civique.

En effet, on est en droit de penser que la conservation des écrits officiels produits dans chaque cité exigeait des locaux *ad hoc*, en mesure de recevoir cette documentation qui, s'il est difficile d'en apprécier véritablement le volume, n'était sans doute pas négligeable. Le dépôt matériel des *codices*, des *volumina* et autres *tabellae* nécessitait des espaces spécifiques aménagés précisément à cette fin, que ce soit au moyen de niches plus ou moins profondes installées dans les murs et munies d'étagères ou bien grâce à des *armaria* et des *scrinia*, c'est-à-dire un mobilier qui convenait au rangement et au classement des documents et des registres. Le personnel administratif chargé au quotidien de copier, de manipuler les *instrumenta* pouvait avoir besoin aussi d'un endroit adapté à son travail. Les différentes tâches qu'effectuaient ces agents nécessitaient probablement un espace fonctionnel. Enfin, on sait aussi que ces lieux pouvaient être fréquentés par les magistrats ou par les citoyens qui venaient consulter des actes officiels ou en obtenir une copie. Rendus accessibles, ces locaux devaient, par conséquent, être également surveillés et sécurisés afin d'éviter les éventuelles falsifications voire destructions des documents entreposés – exactions dont Cicéron s'est fait à plusieurs reprises le rapporteur que ce soit notamment à propos des archives de *Larinum*²⁸ ou bien encore lorsqu'il évoque, dans le *Pro Archia*, les *tabulae publicae* d'Héraclée disparues dans un incendie lors de la guerre sociale²⁹. En tout état de cause, l'ensemble de l'organisation matérielle inhérente à l'archivage nous pousse à croire qu'il devait exister dans les cités des locaux spécialement conditionnés pour cela et véritablement dédiés à cette fonction.

Pourtant, le repérage de ces bureaux dans l'espace civique reste malaisé. Dans certains cas, il faut envisager que la conservation des documents municipaux pouvait se faire à l'intérieur de bâtiments dont ce n'était pas la fonction première, à savoir les temples ou les basiliques³⁰. On rappellera, en l'occurrence, un texte bien connu provenant de Caere, daté de l'année 114 et mentionné en *CIL*, XI, 3614. Le document évoque une affaire assez classique : l'attribution d'un terrain public à un affranchi de Trajan, *Ulpus Vesbinus*, qui souhaite y installer un édifice pour les *Augustales*. La procédure, qui impliquait non seulement l'avis des décurions mais aussi celui du curateur du municipe, a donné lieu à des procès-verbaux lors des séances de l'*ordo* ainsi qu'à des courriers administratifs dont l'inscription témoigne. En effet, le texte présente la copie conforme du registre municipal et précise dans quelles circonstances elle a été établie. Il s'agit « d'une copie conforme, faite dans le pronao du temple de Mars, d'après le registre que *Cupienus Hostilianus* a ordonné à *Titus Rustius Lysiponus*, un scribe, de produire »³¹. Ces indications très précises donnent par conséquent à penser que, dans le cas présent, l'*aedes Martis* abritait tout ou partie du *tabularium* local et qu'elle servait aussi d'officine aux scribes. Cette localisation peut du reste être mise en relation avec les observations de Pierre Gros qui a montré qu'à Rome les archives se voyaient réparties entre différents édifices publics temples, forums, ou portiques³². L'exemple de Caere pourrait donc signifier qu'à l'échelle civique également, la solution architecturale d'un bâtiment spécifiquement réservé aux archives ne s'imposait pas toujours. Dans le même ordre d'idée, les travaux de J. Ruiz de Arbulo concernant

²⁷ SACHERS 1932 ; LAFAYE 1919 ; CENCETTI 1940 ; POSNER 1972 ; CULHAM 1989 ; RODRÍGUEZ NEILA 1991-1992 et 2005 ; MOATTI 1993.

²⁸ Cic., *Clu.* 14, 41 et 44, 125.

²⁹ Cic., *Arch.* 4, 8.

³⁰ POSNER 1972, p. 184.

³¹ *CIL*, XI, 3614 (SHERK 1970, 46, n.51) : « *Descriptum et recognitum factum in pronao aedis Martis ex commentario, quem iussit proferrri Cuperius Hostilianus per T. Rusticum Lysiponum scriba, in quo scriptum erat it quod infra scriptum est* ».

³² GROS 2001.

Tarraco signalent que, dans cette ville, ce sont des petits locaux, alignés sur les côtés de la basilique, qui pourraient avoir servi de *tabularia* à la colonie et au *conventus*³³. Le plus souvent, les archives municipales semblent avoir été installées dans une dépendance annexe à la curie ou, du moins, à proximité de celle-ci. Cette implantation paraît évidemment très logique, le *tabularium* se tenant au plus près du sénat local dont il a vocation à enregistrer les actes. Cette configuration a été proposée par J.-C. Balty qui évoque l'ensemble que peuvent former la curie, le *tabularium* et les bureaux de l'administration municipale dans différents sites qu'il a étudiés : Pompéi, Saint-Albans, Tiddis, Car-sulae, Magdalensberg dans le Norique³⁴ ou encore Sabratha en Libye où le *tabularium* « jouxte la basilique », comme à Segesmes en Proconsulaire³⁵. Ce schéma semble pouvoir s'appliquer à d'autres cités, comme à Sarmizegetusa en Dacie où une salle aménagée près de la *curia* pourrait avoir fait fonction de *tabularium*³⁶.

Les sources épigraphiques tendent peut-être d'ailleurs à corroborer ce lien topographique. À trois reprises, on dispose de textes qui commémorent l'édification de *tabularia* lors d'interventions évergétiques. C'est le cas tout d'abord à *Castrum Novum* où une inscription³⁷ rapporte qu'un duumvir, *L. Ateius Capito* a fait réaliser à ses frais la curie et le *tabularium*. Un autre document provenant de Formies rend compte lui aussi de l'action d'un édile, *L. Paccius*, qui offre conjointement à la cité une curie, un *tabularium*, un *armamentarium* et une *porticus*³⁸. Enfin, à Munigua, en Bétique, deux autres textes épigraphiques, bien que lacunaires, évoquent de leur côté les bienfaits d'un duumvir de l'époque flavienne, dénommé *L. Valerius Firmus*, qui érigea à ses frais un *tabularium* ainsi qu'un forum, un temple, un portique et une salle de réunion³⁹. Ces situations, à condition qu'elles concernent des bâtiments connexes, ce que rien ne garantit tout à fait, semblent suggérer que dans ces différentes localités le *tabularium* trouvait peut-être à s'insérer dans un ensemble administratif plus large, qui pourrait s'apparenter au modèle décrit par J.-C. Balty pour Pompéi entre autre, modèle associant la curie, le *tabularium* et les *officina* des magistrats⁴⁰. Ce schéma souvent retenu, qui place le *tabularium* à proximité des lieux civiques décisionnels, reste évidemment très cohérent. Néanmoins, l'exemple de Caere nous oblige à la prudence car s'il atteste que les pratiques ont pu varier d'une cité à l'autre, il pose aussi la question de savoir si les archives municipales étaient toujours conservées de manière centralisée, rassemblées dans un même local, ou bien de façon plus éclatée entre différents lieux. Une partie de cette documentation ne pouvait-elle même rester en possession des familles dirigeantes de la cité comme l'a suggéré P. Culham⁴¹ à propos de Rome ? Si l'hypothèse reste débattue⁴², elle conduit, plus globalement, à s'interroger sur la notion même de *tabularium* et sa réalité matérielle. En effet, comme pour le terme « archives » qui aujourd'hui encore désigne tout à la fois le bâtiment de conservation et les documents conservés, il est possible que les expressions « *tabularium* » et « *tabulae communes* », employées parfois de façon synonyme, désignent tout autant les textes eux-mêmes que les lieux qui les abritaient.

³³ RUIZ DE ARBULO 1998, pp. 39-40.

³⁴ BALTY 1991, pp. 151-158.

³⁵ BALTY 1991, pp. 158-161.

³⁶ ROSSIGNOL 2008, p. 93. BALTY 1991, p. 353 envisage plutôt pour sa part l'*aeuararium* avec « sa porte blindée » dont on aurait retrouvé les clous et les appliques en fer.

³⁷ *CIL*, XI, 3583.

³⁸ AE 1966, 67 : *L(ucius) Paccius C(ai) f(ilius) aed(ilis) / cuuriam (sic) tabul(arium) / armamentar(ium) / portic(um) muincip(ibus) (sic) d(edit)*.

³⁹ AE 1972, 268 : --- *V(alerius) [Q]uir(ina) Firmu[s] / [---] M forum [---] / [---]RA[---] / [---]tab[ul]ula[ri]um [---] / [---] d[edic]avit [---] et 269 : --- *Vale[ri]us Qu[ir]ir(ina) Firmus] / [---] bis templ[um] [---] / [---] p[orticus] ex[edram] [---] / [tabu]larium s(ua) p(ecunia) / [---] dedicav[it]*.*

⁴⁰ BALTY 1991, pp. 151-153.

⁴¹ CULHAM 1989, p. 104-105.

⁴² RODRÍGUEZ NEILA 1991-1992, p. 147.

3. L'inscription de Sarmizegetusa

Une étude de Benoît Rossignol sur le « quotidien institutionnel » de Sarmizegetusa en Dacie permet d'isoler un document intéressant qui va dans le sens de l'interrogation à laquelle l'étude des *tabularia* a abouti⁴³. Il s'agit d'une plaque découverte sur l'ancien forum de la colonie qui n'a jamais été déserté même après l'aménagement du nouveau forum. Le *forum vetus* était le siège de la curie et abritait la balance publique⁴⁴ (Fig. 1).



Fig. 1. L'inscription de Sarmizegetusa (© Ioan Piso).

Le texte :

*Liberio Patri Aug(usto) sac(rum) / L(ucius) Apul(eius) Marcus dec(urio) col(oniae) quaes(tor) / porticus cum cubiculis a ui<i> / hostium exustos pecunia / sua ob scribatum restituit / permittente ordine*⁴⁵.

« Consacré à Liber Pater Auguste, Lucius Apuleius Marcus, décurion de la colonie, questeur, avec l'accord de l'ordre, a restauré à ses frais les portiques avec les chambres, détruits par l'attaque des ennemis, au profit du secrétariat ».

L'attaque en question pourrait être celle des Marcomans et des Iazyges en 170⁴⁶. *L. Ap(p)uleius Marcus* possède une onomastique italienne, même si le choix du prénom *Marcus* comme *cognomen* peut trahir un usage local. Il appartient à l'*ordo decurionum* et exerce (ou a exercé) la questure au moment de son évergésie qui aurait consisté à reconstruire la chancellerie municipale détruite par les barbares.

Le *scribatum*

L'évergésie de *L. Apuleius Marcus* et le but de cette dernière ont retenu l'attention des historiens depuis la découverte de la plaque dans les années 1980. *Scribatus*, qui renvoie à l'emploi de scribe, a été commenté de deux façons différentes. L'expression *ob scribatum* a été interprétée comme l'attestation de l'un des champs d'exercice du questeur qui, à côté de l'*aerarium*, se serait occupé de diriger la chancellerie de la cité, c'est-à-dire les scribes publics. On peut aussi considérer que l'expression renvoie

⁴³ ROSSIGNOL 2008.

⁴⁴ AE 1999, 1289.

⁴⁵ AE 1976, 561.

⁴⁶ Proposition reprise par l'AE 1976, 561.

directement aux scribes et à leur charge⁴⁷. Quelle que soit l'interprétation choisie, les scribes de Sarmizegetusa disposent à nouveau de pièces pour assurer leur travail de rédaction.

Ce témoignage et ceux traités dans la partie sur les *tabularia* montrent que les difficultés ne manquent pas dans la tentative de compréhension des mots même employés dans les inscriptions. Cette complication s'ajoute à celle de comprendre aussi les énumérations de lieux aménagés dans les textes. À la fin de la République, dans la colonie de *Castrum Novum* en Italie (*regio VII*), L. Ateius Capito, fils de M., a fait réaliser à ses frais, sur un terrain privé qui devait lui appartenir, la curie, le *tabularium* (les archives), le *scaenarium subseliarium* (les sièges des magistrats), un portique et des *cenacula* (des pièces)⁴⁸. Il est également *duomvir quinq(uennalis)* et a pu superviser les travaux et les réceptionner.

Certes, ce témoignage est intéressant à plusieurs titres car il informe non seulement de l'existence de lieux et d'éléments indispensables au bon déroulement de la vie publique dans la colonie, mais il insiste aussi sur les conditions d'exécution du travail des « sénateurs » et des magistrats de *Castrum Novum*. Sans tomber dans l'anecdotique, la précision du texte concernant les *cenacula* et le *scaenarium subseliarium* rend évident que le labeur municipal réclame des lieux où le confort du personnel politique n'est pas négligé⁴⁹. Cependant, il est bien difficile de se rendre compte de la cohérence de l'organisation des lieux et des éléments cités.

Conclusion

Force est donc de constater que l'identification précise des lieux où l'administration municipale trouvait à s'exercer se heurte à difficultés réelles rencontrées tant par les archéologues que par les épigraphistes.

En effet, les premiers, tout en s'attachant aux caractères structurels des bâtiments et à leur emplacement, hésitent parfois à en établir précisément la fonction. Ainsi, par exemple, à Baelo Claudia, en Bétique, Pierre Sillières⁵⁰ pense pouvoir localiser le *tabularium* de la cité sur le côté ouest du forum : il y a là une salle spacieuse, couvrant plus de 60 mètres carrés, de plan presque carré, qui ouvre sur un portique par trois portes à panneaux coulissants. En s'appuyant sur les observations de J.-Louis Paillet qui a constaté dans le sol et sur les murs des trous permettant la fixation d'étagères tout autour de la salle, P. Sillières a avancé l'idée que ce local pouvait abriter les archives civiques mais il reconnaît également le caractère très hypothétique de cette identification qui repose sur des critères aussi ténus.

Sur ce sujet, les épigraphistes, quant à eux, ont à leur disposition une documentation non seulement relativement parcimonieuse mais, de surcroît, souvent malaisée à interpréter. En fait, lorsque les inscriptions évoquent des éléments constitutifs du quotidien municipal, elles ne font en général que citer des lieux ou des bâtiments, sans véritablement les décrire ou permettre d'en percevoir clairement le fonctionnement et l'organisation. Elles s'avèrent donc rarement informatives. En l'état, la recherche sur la topographie administrative des cités du monde romain représente donc un domaine ardu mais aussi largement ouvert.

⁴⁷ CÎRJAN 2010, en particulier p. 185.

⁴⁸ *CIL*, XI, 3583. JOUFFROY 1986, p. 49, propose la 2^e moitié du I^{er} av. J.-C. comme datation.

⁴⁹ À Rodez, sous Auguste, un notable dont le nom n'a pas été conservé dans son intégralité ([. --- ---]ccus, fils de [---] rix, de la tribu Vol[t(inia)], prêtre de Rome et d'Auguste César chez les Ruthènes, donne aussi sur ses propres deniers au sénat ruthène les sièges nécessaire au bon déroulement des séances et au décorum romain. AE 1994, 1215 a-b : [---] [---] rigis / filius Vol[t(inia)] [Fla]ccus (?) / sacer[do]s Romae / et Au[g]usti / Caesaris / senatui sedilia / de suo dedit (à partir des deux textes).

⁵⁰ SILLIÈRES 1995, pp. 60-61.

Bibliographie

- BALTY 1991 = J.-C. BALTY, *Curia ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles 1991.
- BERRENDONNER 2012a = C. BERRENDONNER, *L'invisible aerarium des cités italiennes*, in L. LAMOINE, C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI (dir.), *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le Quotidien municipal II*, Clermont-Ferrand 2012, pp. 163-175.
- BERRENDONNER 2012b = C. BERRENDONNER, *L'administration des marchés dans les cités de l'Italie romaine, in Agoranomes et édiles. Institutions des marchés antiques*, Bordeaux 2012, pp. 207-221.
- CAPDETREY, HASENOHR 2015 = L. CAPDETREY, C. HASENOHR (dir.), *Agoranomes et édiles. Institutions des marchés antiques*, Bordeaux 2015.
- CENCETTI 1940 = G. CENCETTI, *Gli archivi dell'antica Roma nell'età repubblicana*, in « Archivi d'Italia » VII, 1940, pp. 7-47.
- CÎRJAN 2010 = R. CÎRJAN, *Personnel municipal subalterne dans les provinces danubiennes de l'Empire romain (I^{er}-III^e siècles après J.-Chr.)*, in « Ephemeris Napocensis » XX, 2010, pp. 181-189.
- CULHAM 1989 = Ph. CULHAM, *Archives and alternatives in Republican Rome*, in « Classical Philology » 84/2, 1989, pp. 100-115.
- DAGUET-GAGEY 2015 = A. DAGUET-GAGEY, *Splendor aedilitatum : l'édilité à Rome (I^{er} s. avant J.-C.-III^e s. après J.-C.)*, Roma 2015.
- GROS 2001 = P. GROS, *Les édifices de la bureaucratie impériale : administration, archives et services publics dans le centre monumental de Rome*, in « Pallas » 55, 2001, pp. 107-126.
- JACQUES 1984 = F. JACQUES, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Roma 1984.
- JORDAN 2004-2005 = Á.A. JORDÁN, *Curia ordinis. Uso epigráfico de un edificio singular*, in « Espacio, Tiempo y Forma » 17-18, 2004-2005, pp. 361-373.
- JOUFFROY 1986 = H. JOUFFROY, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg 1986.
- LAFAYE 1919 = G. LAFAYE, *tabularium*, in C. V. DAREMBERG, E. SAGLIO (dir.), *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, V, Paris 1919, pp. 15-19.
- LAMOINE 2003-2006 = L. LAMOINE, *Le cippe de L. Severius Severinus*, in « Bulletin de l'École Antique de Nîmes » 26, 2003-2006, pp. 3-7.
- LAMOINE 2009 = L. LAMOINE, *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand 2009.
- LAMOINE, BERRENDONNER, CÉBEILLAC-GERVASONI 2012 = L. LAMOINE, C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI, *Prolégomènes : les facettes d'une gestion locale*, in L. LAMOINE, C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI (dir.), *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le Quotidien municipal II*, Clermont-Ferrand 2012, pp. 11-16.
- LEPELLEY 1979-1981 = Cl. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris 1979-1981.
- L'Urbs 2015 = *L'Urbs. Espace urbain et histoire I^{er} siècle avant J.-C.-III^e siècle après J.-C.*, Rome 1985, réédition de 2015.
- MANSOURI 2004 = K. MANSOURI, *Édifices publics et évergétisme en Maurétanie Césarienne sous le Haut-Empire : témoignages épigraphiques*, in *L'Africa romana : Ai confini dell'Impero: contatti, scambi, conflitti; Atti del XV convegno di studio (Tozeur, 11-15 dicembre 2002)*, Rome 2004, pp. 1385-1414.
- MOATTI 1993 = Cl. MOATTI, *Archives et partage de la terre dans le monde romain (II^e s. av. J.-C.-I^{er} s. ap. J.-C.)*, Rome 1993.
- MOREAU 1993 = Ph. MOREAU, *Sur les murs de Pompéi*, Paris 1993.
- PÉREZ ZURITA 2011a = A.D. PÉREZ ZURITA, *La edilidad y las élites locales en la Hispania romana. La proyección de una magistratura de Roma a la administración municipal*, Cordoba-Sevilla 2011.
- PÉREZ ZURITA 2011b = A.D. PÉREZ ZURITA, *Control y administración de pesos y medidas en las ciudades del Imperio romano (Pars Occidentalis)*, in « Gerión » 29, 2011, pp. 123-148.
- POSNER 1972 = E. POSNER, *Archives in the Ancient World*, Cambridge 1972.
- RODRÍGUEZ NEILA 1991-1992 = J.-Fr. RODRÍGUEZ NEILA, *Archivos municipales en las provincias occidentales del imperio romano*, in « Veleia » 8-9, 1991-1992, pp. 145-174.
- RODRÍGUEZ NEILA 2005 = J.-Fr. RODRÍGUEZ NEILA, *Tabulae publicae. Archivos municipales y documentación financiera en las ciudades de la Bética*, Madrid 2005.

- ROSSIGNOL 2008 = B. ROSSIGNOL, *Les cités des provinces danubiennes de l'Occident romain : vue cavalière depuis Sarmizegetusa*, in C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI, L. LAMOINE (dir.), *Le Quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand 2008, pp. 83-101.
- ROUBINEAU 2012 = J.-M. ROUBINEAU, *La main cruelle de l'agoranome*, in *Agoranomes et édiles. Institutions des marchés antiques*, Bordeaux 2012, pp. 47-59.
- RUIZ DE ARBULO 1998 = J. RUIZ DE ARBULO, *Tarraco, escenografía del poder, administración y justicia en una capital provincial romana (s. II a.C. - II d.C.)*, in « Empúries » 51, pp. 31-61.
- SACHERS 1932 = E. SACHERS, *tabularium*, in RE, IV, A2, coll. 1968-69.
- SHERK 1970 = R. K. SHERK, *The Municipal Decrees of The Roman West*, Buffalo 1970.
- SILLIÈRES 1995 = P. SILLIÈRES, *Baelo Claudia, une cité romaine en Bétique*, Madrid 1995.
- STEINBY 1993-2000 = E. M. STEINBY (a c.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Roma 1993-2000.
- SUDI-GUIRAL 2010 = F. SUDI-GUIRAL, *Les gardiens des sanctuaires dans les cités d'Italie*, in L. LAMOINE, C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI (dir.), *La Praxis municipale dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand 2010, pp. 421-432.
- SUDI-GUIRAL 2013 = F. SUDI-GUIRAL, *Les esclaves et les affranchis publics dans l'Occident romain*, thèse Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand 2013.
- WEEBER 2011 = K.-W. WEEBER, *Fièvre électorale à Pompéi*, Paris 2011.